



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert se tiendra le **lundi 17 décembre 2018** à 19 h 00, au Centre Chevalier-De Lorimier, au 1891 rue Principale, afin d'adopter le budget 2019.

Les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette session porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2019.

Donné à Saint-Cuthbert, ce septième jour du mois de décembre deux mille dix-huit.


Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 et 18 heures le septième jour du mois de décembre 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir : **sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal.**

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de décembre 2018.


Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier